

Accompagnement technique et aides financières





Agir ensemble

pour la transition
énergétique

Un accompagnement de
proximité pour une meilleure
maîtrise de l'énergie

www.soleval.org



Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) : association reconnue d'intérêt général ayant pour objectif d'accompagner le passage à l'action pour préserver les ressources et lutter contre le changement climatique.

Nos missions :

- Conseil en énergie partagé (Sicoval)
- Mobilités (Sicoval et Muretain)
- Plan Climat (Sicoval)
- Mission Chaleur Renouvelable (Haute-Garonne)

Accompagnement technique



Mission chaleur renouvelable



Apport d'un conseil neutre et désintéressé
Financée par : ADEME / Région / FEDER



A destination des :

- entreprises
- associations
- bailleurs
- collectivités
- copropriétés
- etc.



Numéro de Siret indispensable pour obtenir les subventions

Pour cela il faut :

- Créer une association de copropriétaires

Pour plus d'information :

Site du service public - Association syndicale de propriétaires



Mission chaleur renouvelable

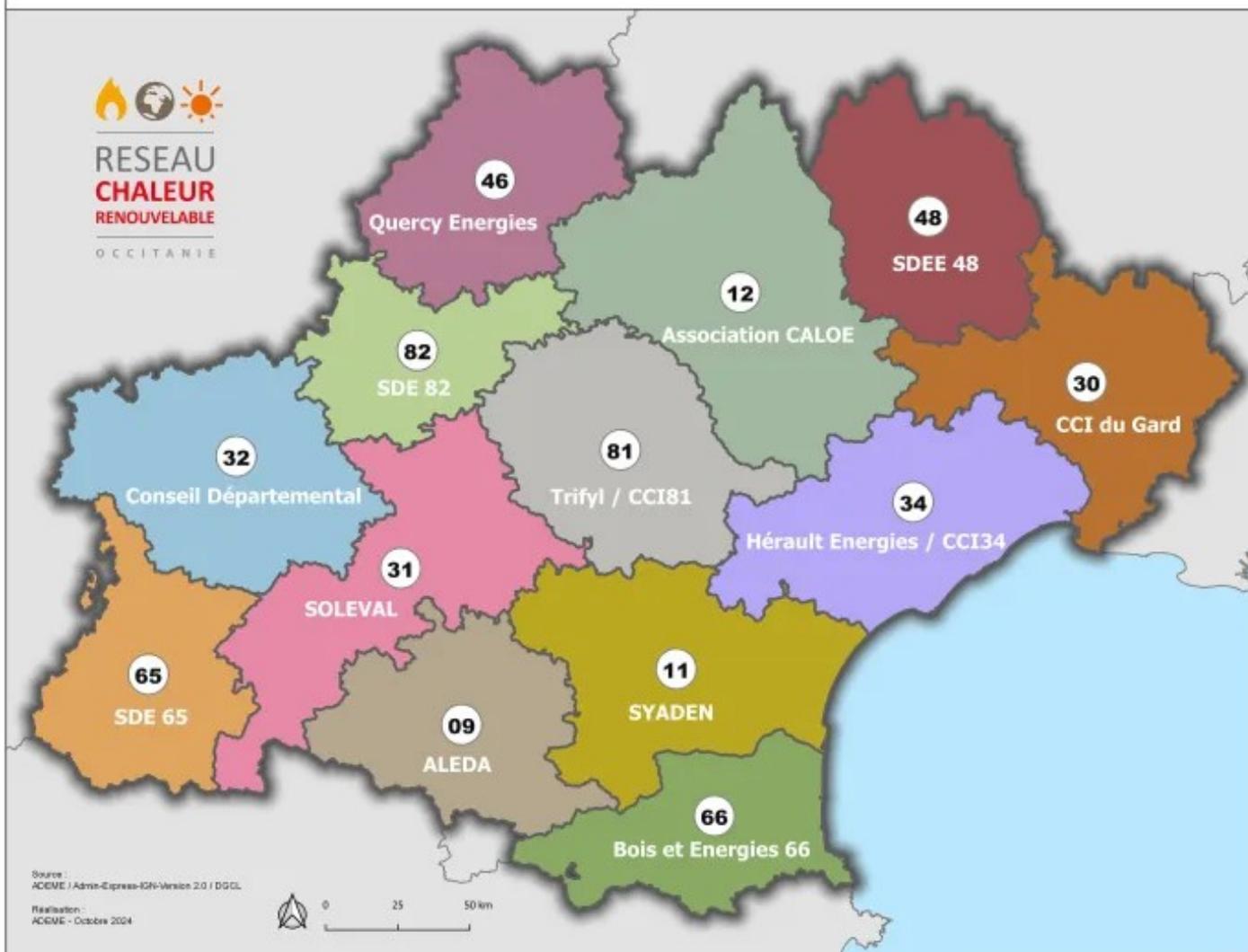


- **Promouvoir, développer, informer et conseiller** sur la chaleur renouvelable
- **Réaliser des pré-études** : Analyses d'opportunité
- **Suivre la rédaction des études de faisabilité conformes au cahier des charges ADEME**
- **Aider aux démarches administratives**
 - Aide au dépôt de subventions (Région/FEDER et ADEME)
- **Aider à la réception** des installations
- **Recenser et suivre les installations** du territoire (observatoires et bases de données)
 - <https://www.boisenergie-occitanie.org/cartographie/map.php>
- **Aider à la structuration** d'une filière bois énergie locale et renouvelable

Mission chaleur renouvelable



Réseau régional des Missions chaleur renouvelable Contacts par département



HAUTE GARONNE

SOLEVAL

Agence Locale de l'Énergie et du Climat Sud Est Toulousain

7, Rue de Pierregrat

31 450 Belberaud

Tél : 09 62 21 95 85

enrchaueur31@soleval.org

www.soleval.org

Tél : 06 26 34 74 13

Aides financières



Démarche EnR'Choix ADEME



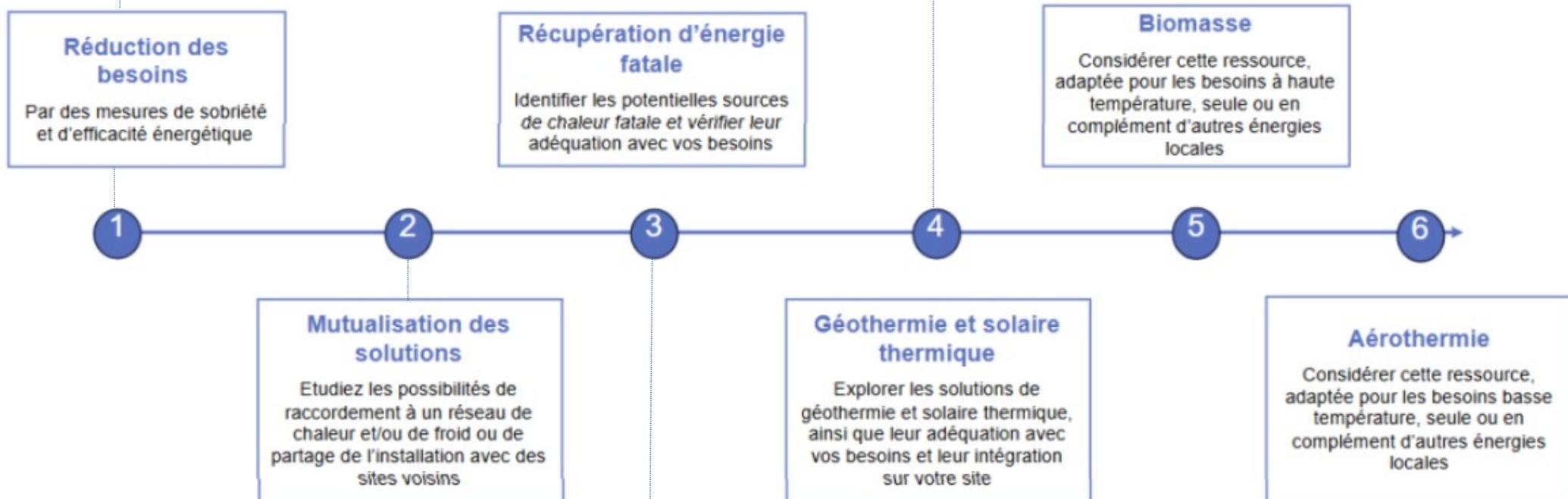
Actions de sobriété :

- Sensibilisation des usagers à la sobriété et aux gestes économes

Audit pour choix d'un scénario de rénovation thermique :

- Isolation Thermique
- Changement des menuiseries
- Changement des systèmes d'éclairage (LED)
- Consigne de chauffage, régulation

Étude comparative de différentes solutions d'énergies renouvelables



Priorisation de raccordement aux réseaux existants à proximité

Priorisation de l'utilisation des sources de chaleur présentes à proximité

<https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>



Subventions publiques



	ADEME	Région / FEDER
ÉTUDES		
Étude de faisabilité	50 à 70 %	/
RÉALISATION		
Investissement	20 à 65 %	
Calcul du montant de l'aide	Aide forfaitaire en fonction de l'énergie renouvelable produite	Aide pourcentage du montant d'investissement
Dépenses éligibles	Uniquement les dépenses liées à la production d'énergie	
Cumul des aides	Aides cumulables entre elles et cumulables avec les aides à la rénovation dans le respect du maximum d'aides publiques	

Toutes les demandes de subventions sont incitatives. Aucun devis ne doit être signé avant la réception et la validation de la demande de subvention par le financeur.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Classement des entreprises (détaillé en annexe 3 du régime [SA.59108](#)): Une entreprise est considérée d'office comme grande (GE) sauf si les conditions suivantes sur l'effectif et le chiffre d'affaires ou le total du bilan sont respectées:

Catégorie	Effectifs	Chiffre d'affaire ou Total du bilan	
Petite entreprise (PE)	<50	≤ 10 millions d'euros	≤ 10 millions d'euros
Moyenne entreprise (ME)	< 250	≤ 50 millions d'euros	≤ 43 millions d'euros

Attention, pour les entreprises liées ou entreprises partenaires au-delà de 25 % du capital, il y a lieu de considérer le classement de la plus grande des entreprises.

